



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT N°2026-30

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 12 mai 2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 12 mai 2026

Membres en exercice : 19

Présents :

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Gwennaëlle ALEXANDRE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC, Xavière MICHELOT, Cyril MASSON, Simon DESSEIGNE, Catherine LAVOREL, Aurore MOSSIERE, Olivier MIGUET, Clément FOUQUE

Absents ayant donné pouvoir : 1

Yves GUILLOTTE à Michel SOCQUET-CLERC

Absents sans pouvoir : 00

Nombre de suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Killian L'HOMME

Délibération n°2026-30. : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

VU, le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs,

CONSIDERANT que pour les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : GUILLOTTE Yves, MICHEL Christiane, ROBERT Bruno, SOCQUET-CLERC Michel, BOLARD Pauline, CHIODINI Norbert, MOSSIERE Aurore, REGLI Cédric, MASSON Cyril, PLUMET Dominique, DESSEIGNE Simon, Olivier MIGUET

Les commissaires suppléants : FERMIGIER Yannick, FERMIGIER Sandrine, MAIRE Mathilde, LORENZO Clélia, TOCHON LARUAZ Bertrand, ROSSILLON Claire, *DEBERNARDI Yves*, LAPEYRONIE Pierre, RIBES née SEIGEOT Céline, PALOMBOT Guy, GIACOMETTI Jean-Luc, PHILIPPE Guy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Choisy, le 20 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



François DIZIER

Le secrétaire de séance,



Killian L'HOMME

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.